



COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile (procuration donnée à Janine TEISSEDRE), PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine (procuration donnée à Jean-Luc DONEYS).

L'an deux-mille vingt-quatre, le 21 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération N° 2024-041 – Tarifs de location de la salle des fêtes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-028 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2023-2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes après le 1^{er} septembre 2024 :

		Montant 2023	Montant proposé
Festivités familiales	Personnes de la commune :		
	- Apéritif :	105,00 €	110,00 €
	- Repas	136,00 €	140,00 €
	Personnes extérieures :		
	- Apéritif	220,00 €	230,00 €
	- Repas	315,00 €	330,00 €
Autres locations	Associations de la commune (après épuisement des gratuités)	63,00 €	65,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	420,00 €	420,00 €
	Expositions ventes	525,00 €	525,00 €
Nettoyage	Obligatoire après tout repas ou apéritif servi dans la salle et bal	88,00 €	90,00 €
Caution		600,00 €	600,00 €

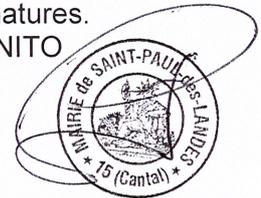
Après délibération, la proposition est approuvée par 15 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/05/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 23/05/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

Cécile Chevalier